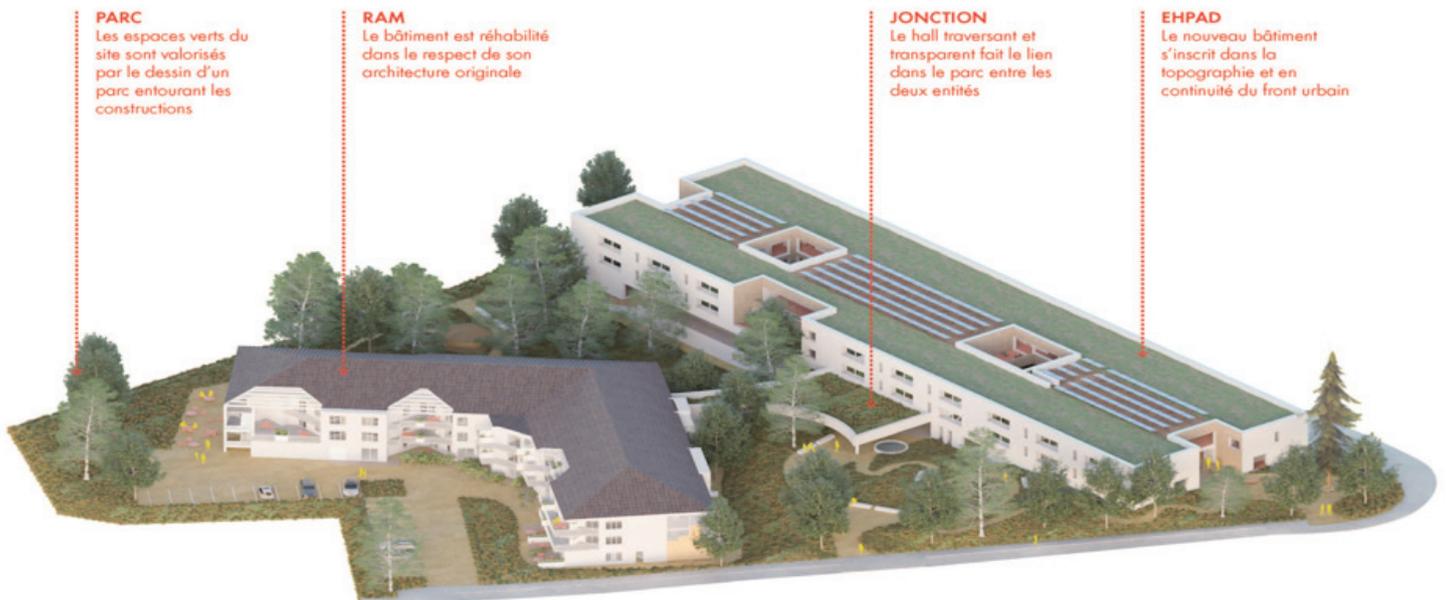




**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

## Présentation du projet de structure multi-établissements dédiée aux personnes âgées sur le site Joseph-de-Léobardy

La Ville de Limoges s'est lancée dans un ambitieux projet de construction et de réhabilitation sur le site Joseph-de-Léobardy pour accueillir à terme une structure multi-établissements et services ouverte sur l'extérieur, comprenant un nouvel EHPAD et les Résidences autonomie municipales (RAM) Durkheim et Cervières-Imbert.



© ARCHITECTES ASSOCIÉS – E. Dutheillet de Lamothe, architecte mandataire et Dominique Coulon & Associés, architecte co-traitant - Vue sur le parcours de déambulation depuis la rue Émile-Montégut





**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION



© ARCHITECTES ASSOCIES – E. Dutheillet de Lamothe, architecte mandataire et Dominique Coulon & Associés, architecte co-traitant - Vue d'une chambre de l'EHPAD

**La construction du nouvel EHPAD sur le site de l'ancienne école maternelle Paroutaud débutera fin 2025 et devrait s'achever en décembre 2027.** L'établissement pourra accueillir 84 résidents dans des chambres confortables et plus vastes qu'habituellement en EHPAD.

Pour préserver l'autonomie des résidents et créer une atmosphère chaleureuse dans les espaces communs et les chambres, une attention particulière a été portée au choix :

- des matériaux,
- des luminaires (pour un éclairage adapté)
- et des sols (pour qu'ils ne réverbèrent pas la lumière et ne soient pas glissants).

Les chambres spacieuses de 25 m<sup>2</sup> permettront aux résidents de recevoir leur famille et leurs proches dans les meilleures conditions.

**Suivra en janvier 2028 la réhabilitation de l'actuel EHPAD Joseph-de-Léobardy (qui date de 1987) en RAM de 90 logements de 25 à 47 m<sup>2</sup> qui accueillera les RAM Durkheim et Cervières-Imbert déjà existantes (situées respectivement au 19 rue Émile-Durkheim et au 5 rue Cervières).** L'établissement proposera :

- 69 appartements de type studio de 25 à 35 m<sup>2</sup>,
- ainsi que 21 appartements type F1 bis/F2 de 35 à 47 m<sup>2</sup>.

Un hall traversant et transparent fera le lien dans le parc entre l'EHPAD et la RAM.



© ARCHITECTES ASSOCIES – E. Dutheillet de Lamothe, architecte mandataire et Dominique Coulon & Associés, architecte co-traitant - Vue sur la jonction entre les deux bâtiments



© ARCHITECTES ASSOCIES – E. Dutheillet de Lamothe, architecte mandataire et Dominique Coulon & Associés, architecte co-traitant - Ambiance d'un T1



**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

**Par ailleurs, cette nouvelle structure multi-établissements sera ouverte sur l'extérieur en proposant plusieurs prestations et services destinés aux proches aidants et aux seniors :**

- restauration pour les personnes âgées du quartier,
- entretien du linge,
- 3 chambres d'hébergement temporaire,
- site d'activités loisirs seniors municipal (pour l'ensemble des personnes âgées de 60 ans et plus de la ville),
- service de portage de repas à domicile municipale (pour l'ensemble des personnes âgées de 60 ans et plus de la ville).

**À noter, la construction du nouvel EHPAD et la réhabilitation de l'ancien EHPAD s'inscrivent dans une démarche écoresponsable avec :**

- la pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur les deux bâtiments,
- l'équipement de recharge pour les véhicules électriques,
- des places de stationnement végétalisées,
- la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts et les toilettes,
- et la création d'îlots de fraîcheur entre les deux structures.

© ARCHITECTES ASSOCIES – E. Dutheillet de Lamothe, architecte mandataire et Dominique Coulon & Associés, architecte co-traitant - Vue sur le jardin intérieur



**Le coût des travaux du nouvel EHPAD s'élève à 13,6 millions d'euros HT, et celui de la RAM à 7,7 millions d'euros HT, financés par le Centre communal d'action sociale de Limoges.** Le projet de reconstruction de l'EHPAD bénéficie d'une subvention de la Ville de Limoges à hauteur de 2 317 000 euros, d'une subvention de 2 317 000 euros du Conseil départemental de la Haute-Vienne, d'un Plan d'Aide à l'Investissement de la CNSA via l'ARS d'un montant de 2 437 715 euros, et enfin de Crédits Non Reconductibles (CNR) via l'ARS dans le cadre d'un bonus écologique d'un montant de 880 000 euros.